

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 31 janvier 2019
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN**

N° 12

**Réaménagement du Pôle d'échanges multimodal de Quimper
Convention de financement de la phase PRO - Réalisation des travaux de reprise de la
façade sud/est du Bâtiment Voyageurs**

Le contrat de pôle prévoit une participation financière de QBO à la reprise de la façade du Bâtiment Voyageurs suite à la démolition de l'aile sud/est. Une convention relative au financement de cette opération doit être passée.

Le contrat de pôle, pour le pôle d'échanges multimodal de la gare de Quimper, a précisé les ouvrages à réaliser, la répartition des maîtrises d'ouvrage et les participations financières de chacun des partenaires. En application de ce contrat, SNCF Gares&Connexions doit réaliser les travaux de reprise de la façade sud/est du Bâtiment Voyageurs, suite à la démolition de l'aile du même bâtiment.

Le projet de convention joint au présent rapport concerne le financement de la phase études de Projet (PRO) et de la réalisation des travaux de cette opération. Les participations financières sont conformes aux dispositions du contrat de pôle. Les financeurs sont la Région et Quimper Bretagne Occidentale. La part communautaire pour la présente convention s'élève à 136 800 € H.T. soit 80 % du montant total des besoins de financements estimés par SNCF Gares&Connexions à 171 000 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le projet de convention pour le financement de la phase PRO-Réalisation des travaux de reprise de façade sud/est du Bâtiment Voyageurs ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à la signer.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*